



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2019

### Associations représentées :

*Les Amis de Jean-Yves – M'Art in Cévennes – Grand Chœur Saint-Christolen – Association Ka'Danse – Danses Africaines St Christolennes – D'avant hier à hier – Association Franco-Espagnole de St Christol – Comité de jumelage St Christol / Stilton - Club Taurin Pyramid'Biou – Théâtre de la Réplique - L'Amitié du Vent du Sud – L'Olivier en Pays Cevenol - APE Joliot-Curie – OCCE Maternelle Marignac – Association AEEEM – APE Marignac*

### Associations excusées :

*Tai chi – Fil de soie – OCCE Élémentaire Joliot Curie - Destination Rock'n Danses*

**AGOLIM** : Nadia Pignon

**Municipalité** : Rudy Monier – Josette Pasinetti – Excusé JC Benezet

L'Assemblée générale extraordinaire de l'Office Municipal de la Culture se réunit pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Présentation synthétique des consultations sur les critères de subventions culturelles
- 2 – Propositions de modifications à insérer dans le règlement intérieur et votes
- 3 – Questions diverses

#### *1 – Présentation synthétique des consultations sur les critères de subventions culturelles*

Treize associations sur dix-sept ont participé à ces consultations. Les associations sont satisfaites de leur relation avec l'OMC. La question des subventions a été abordée et les associations ont trouvé les sommes allouées équitables et justes. La question des points donnés pour la participation aux évènements a été débattue. Certaines associations ne peuvent organiser mais peuvent participer.

#### *2 – Propositions de modifications à insérer dans le règlement intérieur*

**Première proposition** : Tenant compte de ces consultations, il est proposé d'augmenter de 5 points la participation aux évènements de St Christol (15 au lieu de 10 pour chaque évènement).

Une simulation basée sur l'année écoulée a été présentée : 6 associations gagnent et 6 perdent.

La transparence est importante. Il s'agit de récompenser les associations qui s'investissent sur la Commune.

**Cette proposition est adoptée.**

Deuxième proposition

Une association adhérente à l'OMC doit inviter l'OMC à son Assemblée Générale dans un délai raisonnable de 15 jours minimum à l'avance afin de recevoir un dossier de demande de subvention et être inscrite à la répartition. Ceci dans un désir de transparence afin de connaître les activités et les problèmes de l'association.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Le règlement intérieur sera modifié pour tenir compte de ce vote.

*3 – Questions diverses*

Personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h30.

Fait le 05/02/2019 à Saint-Christol-lez-Alès :

Le Président,  
M. Jean-Noël SCHWINGROUBER :



La Secrétaire,  
Mme Chantal ROBERTS :



La Secrétaire-adjointe  
Mme Danielle SCHMIDT :

